

Envoi : 27/06/2017
Réception par le Préfet : 27/06/2017
Publication : 30/06/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**CONVENTION INDIVIDUELLE DE FINANCEMENT D'UN MINEUR EN MECS, FAE,
LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL HORS DEPARTEMENT ET AUTRES SUPPORTS
EDUCATIFS**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme JENN donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,

VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission lors de sa réunion en date du 19 mai 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif à la convention individuelle de financement d'un mineur en MECS, FAE, lieu de vie et d'accueil hors département et autres supports éducatifs, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Approuve la convention individuelle de financement type d'un accueil d'un mineur en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), Foyer d'Action Educative (FAE), Lieu de vie et d'accueil hors département ou autres supports éducatifs, jointe en annexe ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, sur cette base, les conventions particulières à intervenir avec les structures.